



ATRF / TRF

Personnels Techniques de Laboratoire

Octobre 2012

Pour la CGT Éduc'action, l'élection d'un nouveau président de la République doit être l'occasion d'en finir avec les années de régressions sociales que nous venons de subir.

Pour rappel... En 5 ans, 80 000 emplois ont été supprimés dans l'Éducation nationale et nombre de mesures ont été prises contre nos statuts (RGPP), nos rémunérations (PFR) et nos cadres d'emplois : la réforme de la catégorie B, la fusion des personnels techniques de laboratoire dans la filière ITRF, le point d'indice, l'égalité professionnelle, le financement de la formation professionnelle, la pénibilité. Tous ces sujets ont fait l'objet d'attaques sans précédent.

Le changement politique était indispensable pour créer un nouveau contexte permettant d'arrêter la casse de notre système éducatif. Dans le secteur de l'Éducation, la tâche est immense car il faut marquer clairement la rupture avec cinq ans de Sarkozysme.

Des créations d'emplois sont envisagées sur toute la durée du quinquennat de François Hollande, même si elles ne permettent pas de compenser la saignée des cinq dernières années.

Certes, Vincent Peillon a décidé d'ouvrir rapidement des discussions sur beaucoup de sujets pour, à la fin de l'année, aboutir à une Loi d'orientation sur l'école. **Mais, lui aussi, aurait-il oublié les personnels dits non enseignants !**

La CGT Éduc'action demande que l'ensemble des personnels de l'Éducation soit pris en compte par notre nouveau Ministre qui a souligné, lors d'une audience, l'importance de ces personnels dans l'accompagnement de la réussite éducative de l'ensemble des élèves.

La CGT Éduc'action ne se contentera pas de ces déclarations. Elle attend de ce nouveau gouvernement des mesures concrètes, telles que l'annulation de ces suppressions d'emplois et la mise en place d'un collectif budgétaire ambitieux.

La loi du 12 mars 2012 sur les non-titulaires est insuffisante.

Nous demandons que tous les personnels éligibles à la titularisation dans le cadre de cette loi soient titularisés avec l'ouverture de négociations.

Nous demandons une titularisation réelle, sans conditions, de tous les précaires, et la fin du recrutement de non-titulaires.

Sommaire :

Édito

- p. 2 Un point à l'envers,
un point à l'endroit
- p. 3 Espèce non protégée,
espèce menacée
- p. 4 Divers
Bulletin de syndicalisation

Enfin, la revalorisation de tous les métiers présents à l'Éducation nationale doit se faire d'abord par une revalorisation salariale. Ainsi, la CGT Éduc'action demande une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de 300 € et l'ouverture de négociations sur la grille salariale.

La CGT Éduc'action sera, dans cette nouvelle période une force de proposition pour améliorer notre système éducatif. Pour cela, nous considérons qu'il est indispensable que l'intervention et l'action des personnels avec leur organisation syndicale soient renforcées.

Magali Giorgetti

Un point à l'envers... un point à l'endroit

Le 1^{er} juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2 %, après une revalorisation de 2,4 % le 1^{er} janvier 2012. Le SMIC vaut dorénavant 1 425,67 € bruts.

À la même date, le minimum Fonction publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au-dessus du SMIC (1 426,13 !).

Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, a procédé à la même opération que son prédécesseur, M. Sauvadet, en attribuant un point d'indice supplémentaire au-dessus du minimum aux premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 de la catégorie C.

Ces trois premières échelles ont des débuts de carrière (11 à 17 ans) écrasés sur le SMIC, avec moins de 40 € de gains de point d'indice.

Pour l'instant, la différence avec le gouvernement précédent est imperceptible !

►► **Au 1^{er} juillet 2012**, 1,1 million d'agents, plus d'un fonctionnaire sur cinq, ont vu leur salaire indiciaire modifié. **La smicardisation de la catégorie C** ne concerne pas que le salaire d'activité mais également la pension de retraite. À l'indice majoré 416 en fin de carrière, le maximum de pension de 75 % ne représente que 101 % du SMIC pour une carrière complète.

►► **En mars 2012**, le point d'indice a **perdu 13 %** par rapport à l'inflation depuis janvier 2000.

Alors que sur l'ensemble de la période, l'inflation est sur une pente de + 2,1 % annuels, le point d'indice, quant à lui, évolue en moyenne de + 0,81 % par an.

Le résultat, c'est également **l'écrasement de la grille indiciaire**, avec un début de grille à 100 % du SMIC en catégorie C, à 101 % en catégorie B, et à 116 % en catégorie A, et ce, avant l'augmentation du SMIC du 1^{er} juillet 2012.

Depuis de nombreuses années, la grille de la catégorie C et son écrasement illustrent le **besoin d'une renégociation** rapide de l'ensemble des grilles dans la Fonction publique.

À ce jour, un des points qu'il convient de régler rapidement, est celui de l'accessibilité de l'échelon maximum de l'échelle 6 (indice brut 499 et majoré 430) pour tous les agents de cette catégorie.

Depuis 1998, aucun accord salarial n'a été signé dans la Fonction publique.

Il est nécessaire de sortir de cette situation de blocage.

La CGT avance les repères revendicatifs suivants :

- La requalification de nombreux emplois actuellement "sous valorisés".
- Un recrutement basé sur les concours, assis sur des niveaux de qualification clairement établis
- La valeur du point comme élément essentiel du pouvoir d'achat, avec retour à un système d'indexation sur l'inflation
- Salaire minimum égal au SMIC revendiqué par la CGT (1 700 € bruts en 2012).
- Amplitude de la grille indiciaire : 1 à 4,6.
- Amplitude minimale de carrière de 1 à 2, garantie individuellement à tout agent, pour une carrière complète.
- Augmentation uniforme de 70 points d'indice comme revalorisation immédiate.

Après les mesures d'urgence, il est impératif d'entreprendre un grand chantier à l'issue d'un cycle de négociations.

Pour retrouver son pouvoir d'achat du 1^{er} janvier 2000, le point d'indice devrait valoir 5 233 € mensuels, alors qu'aujourd'hui il est à 4 6303 €.



Espèce non protégée... espèce menacée !

Depuis **novembre 2009**, un accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique a été signé par la plupart des organisations syndicales, dont la CGT. Cet accord se décline en 3 axes, 15 actions et 63 propositions. Il a été mis en œuvre en partie, mais des points essentiels n'ont toujours pas été traités ou traités partiellement.

L'amélioration des conditions de travail passe par des CHSCT de plein exercice. Des CHSCT ont été mis en place dans la Fonction publique d'État et vont l'être dans la Fonction publique territoriale. Ils ont suscité un grand espoir chez les agents tant les risques psychosociaux se sont développés et les conditions de travail dégradées. Les CHSCT mis en place actuellement ne bénéficient que de peu de droits. En marge des droits, le périmètre de création de ces CHSCT ainsi que leur composition posent une difficulté supplémentaire.

→ Au niveau des professionnels de santé, **les médecins de prévention sont en nombre nettement insuffisant** dans la Fonction publique, à tel point que nombre de visites médicales obligatoires ne se font pas.

L'engagement était également pris dans l'accord de "s'assurer que l'ensemble des documents uniques est établi". Nous en sommes très loin !

Les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques, les risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction n'ont toujours pas fait l'objet d'un bilan ni d'un plan d'action.

Le repérage de l'amiante dans l'ensemble des administrations doit être effectué et analysé.

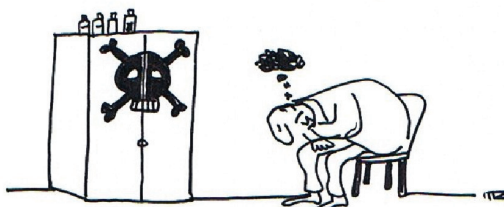
→ Au niveau des instances médicales, leur fonctionnement est complètement hétéroclite. Le conseil commun de la Fonction publique a été mis en place et, en son sein, une formation spécialisée sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail a été créée.

Depuis le 31 janvier 2012, date de la mise en place, cette commission n'a jamais été réunie.

→ Concernant le **suivi professionnel et post-professionnel des agents** exposés aux fameux produits CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques), **nous sommes encore loin du compte.**

Or, nous avons besoin :

- d'une véritable politique de prévention des risques professionnels en matière d'exposition à l'ensemble des CMR, évitant ainsi de nombreuses contaminations,
- d'un suivi tout au long -et au-delà- de la carrière (englobant retraités et pensionnés) des agents exposés, avec une traçabilité de l'ensemble des expositions professionnelles.



La CGT revendique :

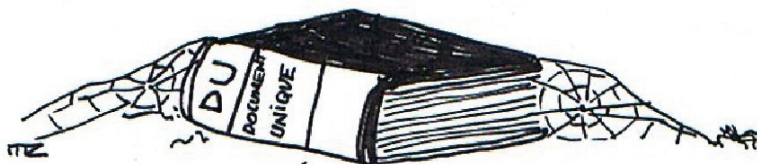
→ **Un réel suivi professionnel.** Le gouvernement doit faire un effort particulier afin que **le nombre de médecins de prévention** permette d'effectuer correctement les missions pour lesquelles ils sont recrutés.

→ **Des mesures pour rendre réellement obligatoire la création de documents uniques de prévention des risques professionnels.** Cela peut aller jusqu'à des mesures coercitives contre les administrations ne respectant pas cette obligation légale existant depuis plus de dix ans.

→ **Une formation des agents et des responsables** en matière de prévention et de santé au travail. L'État doit mettre en place un véritable plan de formation pour ses personnels, notamment les chefs de service, sur les enjeux de la santé au travail, les RPS, les TMS...

De nombreux travaux permettant leur identification ont eu lieu. Nous devons désormais passer à la lutte active contre ces fléaux.

→ **La mise en place d'un réel suivi professionnel et post-professionnel** des agents et ex-agents de la Fonction publique.



Important... Élections CPE

Suite à l'arrivée des personnels de labo dans le corps des ITRF, des élections pour les Commissions Paritaires d'Établissement (CPE) devraient se dérouler dans les académies.

Ces CPE sont importantes, elles préparent les CAPA qui ne sont que des chambres d'enregistrement.

La CGT Educ'action doit prendre toute sa place dans cette commission. Des listes doivent être déposées.

► Si vous êtes élu-e-s paritaire-s, contactez votre rectorat pour connaître le calendrier des différentes opérations.



Croquis : Marc Le Roy

Pour toutes vos questions...
n'oubliez pas
la liste de diffusion
des Personnels de Labo.

Réunion du Collectif Laboratoire

En juin 2012, le collectif Labo de la CGT Educ'action s'est réuni afin d'élaborer de "nouvelles" revendications des personnels IRTF dans les EPLE.

Le travail ne fait que débuter. En effet, l'avenir des personnels de Labo est mélangé à celui des IRTF.

Les "bienfaits" annoncés au cours de l'année 2011 tardent à venir. Les attentes salariales sont immenses.

Si vous souhaitez participer à ce collectif, contactez votre SDEN.

Les propositions finales seront données bientôt...



4p. ATRF/TRF
octobre 2012

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Statut

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville

Retour à : CGT Educ'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex